



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 26 janvier 2026

Date de convocation : 21/01/2026
Date d'affichage : 21/01/2026

Conseillers en exercice : 15
Conseillers Présents : 13
Quorum : 8
Votants : 14 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à 18 h 45, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Martine CASSÉ, Gérard CHAUVEL, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Estelle PIAU, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ.

Pouvoirs : Olivier CHEVEE pouvoir à Estelle PIAU,

Absent : Fabrice LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Pierrick BERRIGUIOT

Ordre du jour :

- Demande de DETR pour les travaux du réseau d'eaux pluviales et le changement des menuiseries à l'école (deuxième demande) ou mise aux normes du chauffage et de l'électricité à l'église
- Rénovation du pont des Chardonnerets
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions n°2026-04 à 2026-06 prises au titre des délégations reçues.

2. Délibérations

DEMANDE DE DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2026, les projets susceptibles d'être éligible sont :

1- Création de réseaux d'eaux pluviales

Origine des financements	Montant	%
Maître d'ouvrage	20 414 €	20
DETR et /ou DSIL	33 432	32.75
Département	10 207	10
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	25 517	25
Communauté de communes du Perche émeraude (fonds de concours)	12 500	12.25
TOTAL	102 070 € HT	100

2- Economie d'énergie : rénovation chauffages école et église / modernisation de l'électricité

Origine des financements	Montant	%
Maître d'ouvrage	7 202.84	40
DETR et /ou DSIL	10 804.26	60
TOTAL	18 007.10	100

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **ADOpte** les projets précités,

- **DECIDE** de solliciter le concours de l'Etat
- **ARRETE** les modalités de financement susmentionnées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjointe à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL pour l'année 2026
- **ATTESTE** de la future inscription du projet au budget de l'année en cours
- **ATTESTE** de la future inscription des dépenses en section d'investissement
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

PONT DES CHARDONNETS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le devis de l'entreprise FLECHARD TP n'est pas parvenu en mairie. Il précise qu'il a demandé à Sylvain LESAGE de prévoir un curage du cours d'eau, son devis sera donc actualisé.

4. Questions diverses :

- *Parking et puisard stade* : l'entreprise FLECHARD a commencé les travaux.
- *Eclairage stade* : Jean-Claude GOUHIER mentionne que des usagers de la route l'ont informé que l'éclairage du stade était trop puissant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Pierrick BERRIGUIOT